

## **Salaire minimum légal : vers une hausse du SMIC déclenchée par le niveau de l'inflation**

L'inflation mesurée par l'Insee pour les ménages ouvriers et employés a franchi en mars le seuil qui déclenche un relèvement automatique du Smic au 1er mai, a indiqué l'Insee mardi.

Un arrêté interministériel fixera très prochainement le taux exact qui applicable à compter du 1er mai 2008.

D'habitude, la hausse du Smic attend le 1er juillet, mais si en cours d'année l'indice de référence pour les prix atteint ou dépasse le cap de 2%, une revalorisation intervient au début du mois suivant la publication du chiffre.

Le Smic est revalorisé chaque année en fonction de deux indices économiques, que sont d'une part l'inflation mesurée par l'Insee, et d'autre part l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) mesuré par les services statistiques du ministère du Travail et de l'Emploi.

Sous réserve de confirmation et des estimations, le nouveau SMIC horaire pourrait être de l'ordre de 8,63 €.

La revalorisation du SMIC obligera les entreprises :

- ✚ à revaloriser les rémunérations des salariés qui deviendraient inférieures au SMIC,
- ✚ à ajuster certains paramètres de paye (formule de calcul de la réduction Fillon, par exemple).